



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Foncier et Patrimoine
Tél : 04 94 36 36 74

Visa de M. Christophe LOGEAS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI,
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par AMBROSANIO Véronique
Gestionnaire de patrimoine
☎ 04.23.26.15.36 – veronique.ambrosanio@mairie-toulon.fr

DECISION MUNICIPALE N° 2025/028/A.J.

Publié Le 04 MARS 2025

DECISION

Le **Maire de TOULON** soussigné, Madame Josée MASSI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu l'arrêté n°23/AR/51 du 3 mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire,

Vu l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

Considérant que la Ville de TOULON est propriétaire d'un local communal dénommé « EX foyer des anciens de Fort Rouge » situé à TOULON (VAR) 264, Boulevard Emile Jacquemin,

Considérant que par convention du 1^{er} Novembre 2019, la Ville de TOULON a mis à disposition cesdits locaux à l'Association « COMITE D'INTERET LOCAL DE FORT ROUGE »,

Considérant que compte tenu des nouvelles modalités de mise à disposition aux associations, il a été proposé à l'association « COMITE D'INTERET LOCAL DE FORT ROUGE » l'établissement d'une nouvelle convention entérinant ces nouvelles conditions,

DECIDE

DE CONCLURE avec l'Association « COMITE D'INTERET LOCAL DE FORT ROUGE », dont le siège social est sis à TOULON (83200) 264, Boulevard Emile Jacquemin, représentée par son Président, Monsieur Mariano DE SOUZA, une convention portant mise à disposition du local dénommé « Ex foyer des anciens de Fort Rouge » situé TOULON (VAR) 264, Boulevard Emile Jacquemin.

Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révoquant pour la durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2024 et se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 6 ans et moyennant une redevance annuelle de 27,76 € TTC.

Les compteurs n'étant pas individualisables, un forfait pour frais de fonctionnement sera appelé, d'un montant de 135,55 € annuel. Ce forfait est susceptible d'évoluer en fonction du coût des fluides.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 04 MARS 2025

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 04 MARS 2025

PUBLIE LE 04 MARS 2025

Pour le Maire de TOULON
L'Adjoint Délégué
Geneviève LEVY



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE 2025/028/A.J. - Conclusion et révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans - Association "Comité d'Intérêt Local de Fort Rouge"

Date de transmission de l'acte : 04/03/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 04/03/2025

Numéro de l'acte : DAJ2025028AJ ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20250304-DAJ2025028AJ-AR

Date de décision : 04/03/2025

Acte transmis par : Stéphanie DUPONT ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations

